



DIPLÔME DE L'IEP, 5^{ème} ANNÉE

2018/2019

I. L'AFFECTATION EN MASTER

Avant de procéder à votre inscription administrative, il est **impératif** que vous communiquiez votre affectation **définitive** en Master 2 (ou Prépa) auprès du service de scolarité avant le **lundi 3 septembre 2018** en remplissant le formulaire situé à l'adresse suivante : <https://goo.gl/forms/iKH3yBSBCri9LC72>

Si à la date du **3 septembre 2018** vous êtes encore en attente de résultats, merci de le signaler par un mail à l'adresse suivante : iep-diplome@unistra.fr

Attention : la confirmation d'acceptation d'un Master sur eCandidat ne vous dispense pas de remplir le formulaire, même pour les Masters de l'IEP !

II. L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

La filière de 5^{ème} année dans laquelle vous serez inscrit dépendra de votre Master 2.

• Première étape

Un courrier vous sera envoyé courant juillet. Celui-ci vous indiquera :

- Le montant de vos droits d'inscription, calculé à partir de l'(des) avis fiscal(-aux) de votre foyer de rattachement et des autres documents justificatifs (le cas échéant) que vous avez fait parvenir au service de la scolarité
- Les modalités d'inscription administrative (informations et pièces à fournir, délais...)

• Seconde étape

1) **Étudiants s'inscrivant en 5A et en M2 (dont les doubles diplômes) ou Prépa ENA/INET à l'IEP de Strasbourg**

Votre inscription première relève de la 5^{ème} année du Diplôme de l'IEP, votre inscription seconde relève du Master ou de la Prépa.

Attention : ne pas suivre la procédure d'inscription en ligne proposée par eCandidat

Ces deux inscriptions seront effectuées par le service de la scolarité après réception et vérification des pièces demandées.

2) Étudiants s'inscrivant en 5A et en M2 à l'Unistra (hors IEP)

Si vous avez été admis en Master 2 à l'Université de Strasbourg (hors IEP), votre inscription première relève de ce Master. Vous devrez donc en premier lieu effectuer votre inscription en Master 2 auprès de la scolarité ***gérant ce Master***.

Votre inscription seconde relève de la 5^{ème} année du Diplôme de l'IEP.

Votre inscription en 5^{ème} année sera effectuée par le service de la scolarité après réception et vérification des pièces demandées.

3) Étudiants s'inscrivant en 5A et en M2 en mutualisation ou en M2 à l'UHA

L'inscription administrative en 5^{ème} année sera effectuée par le service de la scolarité après réception et vérification des pièces demandées.

Le certificat de scolarité et la quittance des droits d'inscription seront téléchargeables sur votre ENT une fois votre inscription finalisée, dans la rubrique : « Mon Dossier / Justificatifs de scolarité ».

Les stickers 2018/2019 seront disponibles au Bureau de la Scolarité générale (407).

--- L'IEP sera fermé du 20/07/18 au soir au 20/08/18 au matin ---